

Rodez, le 30 septembre 2024.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU DIRECTEUR

Décision n° 2024/074

Portant ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement de deux orthophonistes (H/F)

Le Directeur du CDDS,

VU le Code général de la fonction publique,

VU les articles L.4341-3, L.4341-4, et R.4341-1 à R.4341-21 du code de la santé publique,

VU le décret n° 2015-1048 du 21 août 2015 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels de rééducation de catégorie A de la fonction publique hospitalière,

VU le tableau des effectifs du CDDS et considérant la vacance de 2 postes d'orthophonistes (H/F),

DECIDE

Article 1 - Un concours sur titres est organisé pour le recrutement de deux orthophonistes (H/F) au Centre Départemental pour Déficients Sensoriels de Rodez (12).

Article 2 - Les demandes d'admission à concourir doivent être déposées ou adressées par courrier au CDDS – 15 boulevard François Fabié – 12000 RODEZ. A l'appui de sa demande, le candidat (H/F) doit joindre les pièces suivantes :

- Lettre de candidature
- Curriculum vitae
- Titres de formation, certifications et équivalences (copies) : certificat de capacité d'orthophoniste ou autorisation d'exercer la profession sans limitation mentionnée à l'article L.4341-4 du code de la santé publique
- Pièce d'identité (copie)

Article 3 - La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 novembre 2024.

Article 4 - Le concours aura lieu au CDDS le 5 décembre 2024.

Article 5 - Ampliation de la présente décision est transmise à M. le Délégué territorial de l'Aveyron de l'ARS Occitanie. Publication du concours est faite sur le portail des concours de l'ARS Occitanie et sur le site internet du CDDS ainsi que dans les locaux du CDDS.

Fait à Rodez, le 30 septembre 2024.

Le Directeur du CDDS,



Hugo TARGHETTA.